

Plaidoyer pour une nouvelle Union politique des peuples d'Afrique du Nord

Appel à un débat public sur l'urgence de cette Union politique

Préambule

Le projet d'« *Union du Maghreb des Peuples* » est dans les consciences de centaines de milliers de citoyennes et de citoyens de nos trois pays. Il s'agit d'une idée qui s'est assez bien établie tout au long du XX^e siècle, en lien avec les revendications et les luttes qui ont mené à l'indépendance des pays d'Afrique du Nord. C'est dire combien ce projet d'Union, largement ressenti et désiré, s'inscrivait dans un contexte d'oppression coloniale qui multipliait les obstacles à sa réalisation. Par ailleurs, il s'est d'emblée construit sur un enfermement idéologique panarabe et panislamique, que renforce la terminologie ambiguë « *Maghreb* ».

Ce positionnement idéologique apparaît, aujourd'hui, non recevable, si l'on examine toutes les failles d'analyses ayant accompagné les vaines tentatives de mise en œuvre de ce projet d'Union : il est une des raisons de l'échec¹ de toutes ces tentatives. En effet, ce projet d'Union était empreint de panarabisme et de panislamisme, alors que ces deux idéologies nient, par essence, notre identité spécifique *Nord Africaine*. Dès lors, un authentique patriotisme ne peut que rejeter cette double idéologie (stipulée dans l'intitulé même du Traité de Marrakech du 17-02-1989). Cette idéologie est donc contraire au principe de notre souveraineté et de nos intérêts nationaux bien compris.

Une terminologie n'est jamais neutre par définition ; ainsi de l'expression « Maghreb », puisqu'elle est entachée des idéologies panarabe et panislamique, lesquelles entretiennent des confusions préjudiciables à l'établissement d'une solide *Union des Peuples d'Afrique du Nord (U. P. A. N.)*. C'est cette nouvelle terminologie, débarrassée de toute ambiguïté, que nous retenons dans cet « Appel ». En effet, l'honneur de l'intellectuel réside dans sa lucidité à nommer clairement les obstacles qui empêchent nos sociétés de progresser, sans s'embarrasser du terrorisme culturel normatif que les élites gouvernantes imposent à leurs citoyennes et citoyens.

Notre espace géographique, nos cultures et nos langues maternelles, quasi semblables et si proches l'une de l'autre, représentent l'aspect le plus distinctif de notre identité spécifique *Nord Africaine*. D'où un réel anthropologique et historique formant un tout relativement homogène dans lequel les Marocains, Les Algériens et les Tunisiens se reconnaissent. Dans chacun des pays de cette entité géographique, les citoyens peuvent y vivre naturellement, dès lors où ils partagent un fond commun de culture et d'histoire², tantôt les rassemblant tantôt les divisant durant plus de deux millénaires.

Pour contribuer à l'élaboration d'une Constitution fondatrice de l'*U. P. A. N.*, nous nous appuyons d'abord sur ces trois pays d'Afrique du Nord. Reste que, dans notre esprit, la Libye et la Mauritanie font incontestablement partie de ce projet d'*U. P. A. N.* En conséquence, ils ont vocation à rejoindre cette *Union*. Le présent « Appel » s'adresse donc aux citoyen-nes de la société civile de ces deux pays.

Plus de soixante ans après les indépendances des pays d'Afrique du Nord, la construction de cette Union politique, sous le sigle « *Grand Maghreb Arabe* », n'a pas progressée ; ce constat incite à ré-ouvrir le chantier vital de ce projet. Aujourd'hui, des périls nouveaux résultant d'une mondialisation financière prédatrice, pour ne citer que cet exemple, assaillent gravement toutes les sociétés comparables aux nôtres. *L'Union des Peuples de l'Afrique du Nord* est une des réponses, à notre portée, pour peser dans les rapports de force internationaux notamment. Elle s'impose d'autant plus que nous observons les destructions et déstabilisations qui frappent l'ensemble des pays du Proche et du Moyen-Orient, et qui n'épargnent désormais ni l'Afrique du Nord ni l'Afrique sub-saharienne.

Dans un tel contexte où s'accumulent de nombreux dangers menaçant nos pays, leur *Union* s'impose plus que par le passé. Encore faut-il l'entreprendre sur des principes préalablement définis pour servir les seuls intérêts des Peuples d'Afrique du Nord. Tel est l'objet du présent « Appel » adressé surtout aux penseurs et chercheurs. Nous croyons qu'il revient, plus que jamais, à la société civile de s'approprier ce nouveau projet d'*Union*, de l'enrichir pour en faire partager sa nécessité à la majorité de nos populations. Car les gouvernants des trois pays d'Afrique du Nord ont failli à leur devoir de construction du précédent projet d'« *Union maghrébine* » ; de ce fait, ils n'ont plus de légitimité à conserver le monopole discursif et programmatique sur celui-ci. Voilà pourquoi la société civile doit s'en emparer et le mettre en débat public, pour que **l'urgence** de cette *Union* s'enracine davantage dans les consciences. C'est ce que nous donne aussi à méditer la célèbre phrase d'Albert Einstein : *Comment voulez-vous résoudre un problème en utilisant les moyens qui l'ont engendré ?*

Pour autant, il ne s'agit point de faire table rase du passé puisque nous avons la chance de disposer de nombreux écrits et témoignages, incontournables, livrés par des historiens et des acteurs de premier plan des Mouvements indépendantistes d'Afrique du Nord ; ils ont en effet relaté, avec rigueur, les entreprises déployées, la pensée dominante et le contexte historique dans lesquels s'est inscrit le projet d'« *Union maghrébine* ». Il faut lire et relire, par exemple, la Revue n° 2 *Sou'al* citée en note 1, où, en particulier, Aït Ahmed et Mohammed Harbi brossent un tableau des leaders (Marocains, Algériens et Tunisiens) ayant marqué, par leurs idées et leurs engagements, depuis les années 1920 jusqu'aux indépendances nationales, cette période truffée d'embûches monumentales et de contradictions souvent irréconciliables, dans laquelle ce projet d'*Union* a été porté.

Désormais, en toute circonstance, notre identité culturelle première *Amazigh*, longtemps mise sous le

boisseau, doit être valorisée prioritairement, tout en restant accueillante à toutes les autres cultures et, d'abord, aux civilisations orientales et européennes ayant laissé leurs empreintes dans notre histoire. Telle apparaît la philosophie politique et spirituelle de l'*U. P. A. N.* ; sa vertu principale est de stimuler le respect de l'altérité culturelle, critère déterminant d'enrichissement de nos patrimoines culturels et source d'ouverture vers une pensée humaniste et démocratique. Ainsi, le singulier, historico-culturel, constitutif des Peuples d'Afrique du Nord, sur lequel notre proposition de « Charte » repose, ne s'oppose, d'aucune manière, à l'idée d'une solidarité élargie à toute l'humanité : cette solidarité est fondée sur l'idéal d'une gouvernementalité (Michel Foucault) des populations, privilégiant l'établissement de relations nationales et internationales plus juste et plus égalitaires. Ici, nous ne faisons qu'effleurer cette éthique philosophico-politique de bonne gouvernance des peuples, qui sera sans doute traitée dans des contributions critiques à venir.

Raisons historiques et philosophico-politiques des principes retenus

Pour lancer le débat, nous proposons ci-après les principes phares sur lesquels pourraient reposer les fondations pérennes de l'*U. P. A. N.*

A- Commençons par souligner, qu'avant nos États-Nations d'Afrique du Nord, nés des luttes de libération nationale, les leaders des mouvements indépendantistes du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie ont très tôt perçu la nécessité d'une unité-solidarité, entre ces trois pays ; celle-ci ayant émergé, à la fin du premier quart du XX^e siècle, comme moyen de se libérer plus rapidement de la domination coloniale. La souveraineté nationale reconquise, la logique des « intérêts nationaux » - qui existât même durant les processus de lutte de libération - a prévalu sur l'idée fallacieuse « *d'Union maghrébine arabe* ». Cette expérience historique et géopolitique doit être prise en compte pour penser un cadre constitutionnel précis et détaillé, ne laissant place à aucune ambiguïté quant à l'objectif majeur assigné à l'*Union des Peuples d'Afrique du Nord* : garantir une indépendance politique de nos trois pays pour mieux assurer la dignité, la justice sociale et le maximum de bien-être possible à nos citoyennes et citoyens.

B- Cela implique la mise au clair de notre passé proche et lointain, en le soumettant au crible de **l'analyse critique créatrice**, surtout aux fins de bien comprendre les facteurs essentiels qui ont entraîné l'état de colonisabilité, puis de colonisation de nos pays. Mais également procéder à une analyse sur ce qu'il en a été de la gouvernementalité de nos Peuples, depuis plus de deux mille ans. Cette analyse intégrera aussi l'étude des rapports de force générés par les interactions de la géopolitique régionale et tous les autres aspects, notamment ceux liés aux rapports de domination et d'exploitation, nationaux et mondiaux. C'est du diagnostic résultant de ces études que des leçons et des solutions émergeront. Autrement dit, ces leçons devront être retenues pour forger les principes directeurs présidant à la construction de l'*U. P. A. N.* Les principes exposés dans cet « Appel » sont directement issus de la démarche analytique que nous venons de résumer.

C- Il convient donc d'obtenir de nos populations, une adhésion à ces principes sans laquelle aucune Union politique, culturelle et sociale ne serait viable. Les forces vives de nos sociétés civiles sont invitées à s'organiser en une myriade d'associations pour mener, dans tous les espaces publics et privés, un difficile combat d'idées en vue de démontrer et convaincre de l'importance vitale de cette « Union ». De même, il revient à nos universitaires de produire des études approfondies sur cette nécessité d'*Union des peuples d'Afrique du Nord*, et en assurer leur plus ample diffusion. Ainsi, grâce à ces efforts de production intellectuelle et à une large mobilisation citoyenne participative aux débats, il est raisonnable d'espérer atteindre, au sein de nos sociétés, un niveau de conscience politique capable d'entraîner une majorité d'adhésion pour la réalisation de cette nouvelle l'*U. P. A. N.*

Constitutionnalisation des principes d'une Charte d'Union des Peuples d'Afrique du Nord (U. P. A. N.)

1- Le premier principe repose sur l'acceptation d'un système de **gouvernance démocratique et laïque** ; ce principe est posé ici comme une des lois structurelles de l'*U. P. A. N.* Il est cependant entendu que les formes de gouvernementalité peuvent être diverses ; par exemple, la forme institutionnelle de Royaume, cas du Maroc, pour autant que les **valeurs démocratiques et laïques** soient actées constitutionnellement. Autrement dit, la volonté des citoyennes et des citoyens, exprimée par le biais d'élections pluralistes, sera reconnue comme condition *sine qua non* devant présider à la gouvernance politique de chacun de nos pays, et donc de cette *Union*. Par ailleurs, ne doit pas être ignorée la nécessité de prévoir un solide contrôle institutionnel de chaque pouvoir démocratique, afin d'éviter les dérives et les perversions d'anciens systèmes de démocratie politique pluraliste, cas des États-Unis d'Amérique et de nombreux pays européens, qui connaissent une dévitalisation de leur système démocratique au seul profit d'oligarchies économiques et financières illégitimes. Ces oligarchies agissent aujourd'hui impunément, c'est-à-dire sans contrepoids politique efficace, contre les intérêts légitimes de leurs propres citoyens et, *a fortiori*, contre la majorité des peuples opprimés.

2- Corollaire de ce premier principe, les systèmes d'éducation civique et d'enseignement public doivent reposer sur un enseignement bilingue³ dans lequel les langues maternelles, l'arabe parlé ou *daridja* et les langues berbères les plus usitées (par exemple, la langue kabyle en Algérie) ont prééminence sur toutes les autres langues, y compris sur la langue arabe littéraire. Ce choix éducatif stratégique a la double signification suivante :

- d'une part, il inscrit définitivement nos langues maternelles comme un fondement essentiel de l'identité culturelle plurielle des pays d'Afrique du Nord. Ce faisant, ce choix éradique, à la racine, les phénomènes de diglossie linguistique et de haine de soi, lesquels déstructurent et affaiblissent dangereusement nos sociétés. Ce choix éducatif entraînera une valorisation académique intensive de

notre patrimoine spécifique, littéraire et artistique, non réductible à la seule langue arabe « classique » ni au seul islam dogmatique ;

- d'autre part, ce choix oblige à des recherches linguistiques approfondies induisant l'enrichissement de nos langues maternelles, tout en renforçant la valeur éducative de notre patrimoine littéraire et musical national et régional.

Cette question linguistique doit impérativement être résolue pour mieux assurer un meilleur devenir aux peuples d'Afrique du Nord. Elle est l'objet d'une étude approfondie de Rachid Aous, publiée dans ce numéro sous le titre : « Enseigner nos langues maternelles : vecteurs de progrès et d'union des peuples maghrébins ».

Avec les deux premiers principes que nous venons d'examiner (système politique démocratique et enseignement privilégié de nos langues maternelles), consubstantiels l'un de l'autre, apparaît tout l'intérêt d'un système politique fondé sur **les valeurs de la laïcité** comme mode principal de gouvernance sociétale. Ces valeurs postulent que la religion ne peut être retenue comme définition de toute identité citoyenne ni déterminer le corpus des lois positives organisant l'ordre politique et juridique. Par conséquent, défendre des valeurs laïques pour les Peuples d'Afrique du Nord, implique d'exclure toute référence à la *shari'a*, car rigoureusement incompatible avec les principes démocratiques et les principes d'égalité des droits humains.

3- Le troisième principe tient au devoir patriotique qui impose à nos gouvernants de mobiliser tous les moyens de nature à garantir notre souveraineté politique. Faire vivre ce principe exige la mise en œuvre d'une stratégie de défense **asymétrique**, à l'échelle nationale et régionale. L'importance vitale de cette stratégie de défense est soulignée ici pour deux raisons majeures :

1- que l'unique défense asymétrique, au sens plein de ce mot, trouve son application dans le cas de la guerre de libération nationale du peuple algérien, confronté à la puissance de feu disproportionnée mise en œuvre par les armées coloniales françaises. Quand bien même l'on peut évoquer la guerre du Viet Nam, qui s'est déroulée dans un rapport de forces également disproportionné entre les résistants Viet Minh et les forces armées d'occupations : françaises, puis américaines, c'est encore l'exemple de la guerre d'Algérie qui est le plus signifiant, lorsque l'on use de l'expression « guerre asymétrique ». Les leçons d'une telle expérience de résistance armée ne doivent pas être oubliées pour, très précisément, penser une politique de défense asymétrique. Sur ce sujet capital, on lira et on méditera avec profit, sous l'intitulé « Les voies de la Révolution », le "Rapport d'Aït Ahmed au Comité Central P.P.A, décembre 1948"⁴ ;

2- faire réfléchir sur les effets désastreux des achats d'armes lourdes, parce que cette pratique aboutit systématiquement à renforcer les pouvoirs tyranniques. Plus d'une fois on a pu constater l'utilisation d'armes lourdes, par les tyrans arabo-musulmans et berbéro-musulmans, contre leurs citoyens manifestant pacifiquement. Ce simple fait illustre l'urgence de cette réforme. Par ailleurs, ce

coûteux recours à l'acquisition d'un armement superfétatoire (avions et chars d'assaut notamment) n'a jamais représenté une dissuasion efficace de nos pays face à des agressions extérieures éventuelles ; ce fut toujours un alibi fallacieux, sans cesse avancé pour justifier l'acquisition de cet armement inutile.

Voilà pourquoi une nouvelle stratégie de défense asymétrique est à penser d'urgence, celle-ci devant être conçue sur la seule hypothèse d'une guerre asymétrique susceptible de nous être imposée. Mais la validation de cette stratégie nationale et régionale de défense asymétrique passe par un vote démocratique, condition indispensable à respecter pour réaliser le but attendu de dissuasion. En d'autres termes, l'effet dissuasif nécessaire, face à un agresseur extérieur déterminé, ne peut sérieusement se concevoir sans l'adhésion volontaire et participative de la majorité de nos citoyennes et citoyens à cette organisation de défense de nos territoires et de nos souverainetés nationales.

Il est dans la nature même de cette catégorie d'« Appel » de laisser grandes ouvertes les portes au débat, ce qui exclut, ici, toute prétention à l'exhaustivité des thèmes à examiner, que nous souhaitons plus nombreux et plus dense en vue de contribuer à l'élaboration d'une Constitution protectrice et efficiente d'une *Union des Peuples d'Afrique du Nord*.

Chacun des trois principes explicités ci-dessus est livré à une réflexion critique, en une sorte de sésame ayant la vertu d'ouvrir à l'exploration de tous les autres sujets en lien direct et indirect avec le souci directeur de rechercher les voies d'une plus juste et plus égalitaire gouvernance de nos sociétés. Ainsi, ces principes prennent la forme de paradigmes à partir desquels les architectures culturelles, éducatives, sociales, politiques et économiques devraient se bâtir, à l'aune du double objectif suivant : celui de la sauvegarde de notre souveraineté nationale et régionale, appuyée sur la volonté constante d'assurer une significative indépendance économique visant l'amélioration croissante des conditions de vie de nos peuples. Mais, lorsque nous défendons la nécessité de fonder une souveraineté nationale et régionale d'Afrique du Nord, celle-ci doit être entendue dans une perspective de solidarité ouverte et partagée avec toutes les forces progressistes du monde, et d'abord avec les forces voisines du monde arabo-musulman, de l'Afrique sub-saharienne et de l'Europe.

Rachid Aous (algérien)

Éditeur - Chercheur en
ethnomusicologie maghrébine

Prof. Hédi Bouraoui (tunisien)

Université York, Toronto-Canada

Prof. Abderrahman Beggar (marocain)

Université Wilfrid Laurier, Waterloo-Ontario-Canada

¹ Voir la Revue *SOU'AL* N° 2, juin 1982, entièrement consacrée à la question de l'unité des Peuples du Maghreb ; cf. aussi Abdallah Laroui, *L'histoire du Maghreb*, Éd. François Maspero, Paris, 1976 ; *Les Archives de la Révolution Algérienne, rassemblées et commentées par Mohammed Harbi. Postface de Charles-Robert Ageron*, les éditions Jeune Afrique, Paris 1981.

² C'est l'*Amazirité* ou berbéricité qui caractérise ce fond commun de culture et d'histoire en Afrique du Nord notamment. L'arabité, au sens défini par Youakim Moubarac, ne vient se greffer et enrichir ce fond commun de culture et d'histoire qu'à partir de la fin du VIII^e siècle, cf. *Youakim Moubarac. Un homme d'exception. Textes choisis et présentés par Georges Corm*, Librairie Orientale, Beyrouth, Liban, 2004, pp. 175-177. Pour d'autres développements sur le concept « arabité », les lectrices et lecteurs pourront davantage apprécier la pensée du Père Youakim Moubarac en lisant le chapitre III intitulé : « Musulmans, Chrétiens et Juifs à l'épreuve de la Palestine », pp. 301 à 325, *op. cit.*

³ Sur la valorisation de notre identité nationale et sur la nécessité vitale du bilinguisme, voir l'essai de Rachid Aous : *Aux origines du déclin de la Civilisation arabo-musulmane ou les sources du sous-développement en Terres d'islam*, Les Patriarches-Dâr al-'Uns, Paris 2009, pp. 271-289 et pp. 342-354.

⁴ Cf. *Archives de la Révolution Algérienne*, Document N° 1, pp. 15-49, *op. cit.*